

En Janvier 2015, LCB a été reconnue Organisation de Contrôle au sens du RBUE par la Commission Européenne. Nous avons laissé la parole aux membres de LCB qui mettent directement en œuvre sur le terrain la politique de Diligence Raisonnée proposée par l'association. Voici le témoignage de Jean Louis CAMICI, Groupe ISB - Directeur Général en charge des activités opérationnelles :



Question 1 : Pourquoi avoir adhéré à la procédure de Diligence Raisonnée LCB ?

Engagé et mobilisé depuis la 1^{ère} heure, le Groupe ISB en tant qu'entreprise Innovante et Responsable a voulu faire preuve d'exemplarité en adhérant à la procédure de Diligence Raisonnée LCB. Dans un objectif de transparence totale, de sérieux en s'appuyant sur une tierce partie reconnue (LCB), le Groupe ISB a fait partie des 1^{ères} entreprises auditées.

Outre la justification de la légalité et la traçabilité concernant nos achats de bois, cette adhésion permet de participer à l'effort collectif de la filière pour valoriser l'image du bois dans la construction.

Question 2 : Comment s'est déroulée sa mise en place ?

Nous avons participé activement à la mise en place de cette Diligence Raisonnée LCB. En effet, après une phase de maturation, nous avons pu échanger entre membres pour anticiper au maximum et surtout mettre en commun nos bonnes pratiques et partager les process les plus rigoureux dans une démarche d'amélioration continue. Nous avons pu, en avance de phase, prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'être en totale conformité avec le règlement RBUE.

Question 3 : Qu'avez-vous apprécié dans le soutien apporté par LCB ?

Déjà signataire de la Charte Environnementale « Le Commerce du Bois » et détenteur de 3 feuilles, c'est tout naturellement que nous nous sommes appuyés sur l'expertise technique de LCB.

De plus, le LCB a toujours été pour nous un des portes parole de la filière dans les échanges avec les instances politiques et interprofessionnelles.

Question 4 : Cela a-t-il modifié vos rapports avec vos fournisseurs / partenaires ?

Concrètement, même si nous effectuions déjà une sélection rigoureuse de nos fournisseurs, la mise en place de la Diligence Raisonnée LCB a permis d'homogénéiser la démarche et mutualiser les process de contrôle. En effet les exigences de cette procédure sont désormais des points clés dans nos choix de fournisseurs.

Question 5 : Suite à cette démarche, quelle communication en avez-vous fait ?

Promouvoir l'excellence des bonnes pratiques liées au respect de l'environnement et des ressources bois fait parti de notre ADN. Nous avons donc réalisé un premier communiqué de presse en février 2016 sur ce thème et continuons à communiquer dans l'ensemble de nos catalogues produits, sites internet et documentations institutionnelles.